

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 02/03/2020

Titre du projet du marché *	Concours de projet pour l'agrandissement de l'EMS, Fondation « Home St-Sylve » à Vex
Forme / genre de mise en concurrence *	Concours portant sur les études, à un degré, non certifié SIA 142.
ID du projet *	200468
N° de la publication SIMAP *	1120979
Date de publication SIMAP *	21/02/2020
Adjudicateur *	Fondation « Home St-Sylve »
Organisateur *	Home St-Sylve, à l'attention de M. Philippe Genoud, Route de Sion 11, 1981 Vex, Suisse, Téléphone: +41 27 208 50 00, E-mail: sabrina.genolet@heremence.ch, URL : www.vex.ch
Calendrier	
Inscription	17/04/2020, par courrier recommandé, avec copie du récépissé du versement des frais d'inscription.
Visite	Le périmètre du concours est accessible en tout temps. Le bâtiment de l'EMS ne peut être visité que durant les heures de visites sur appel préalable.
Questions	06/03/2020, par écrit à l'adresse idem dépôt des projets. Réponses au 20/03/2020.
Rendu documents	15/05/2020 17h00, par courrier ou coursier uniquement à l'adresse : Concours Home St-Sylve, Service Immobilier et Patrimoine, Place du Midi 18, 1950 Sion. Le cachet postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	29/05/2020 entre 14h00 et 17h00, dépôt sous forme anonyme à l'adresse : Salle paroissiale des Mélèzes, Rue des Collons 6, 1986 Les Collons.
Type de procédure *	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats *	Prestations d'architecte et d'ingénieur civil. Mandats attribués au groupe lauréat : minimum 60.5% des prestations SIA 102 pour l'architecte, respectivement phases partielles 31, 32, 33 et 51 selon SIA 103 pour l'ingénieur civil.
Description détaillée des prestations / du projet	Projet d'extension de 33 chambres + locaux communs du home St-Sylve à Vex. Coût des travaux CFC 2+4 estimé à 8 MCHF HT.
Communauté de mandataires	Admis.
Sous-traitance	Les éventuels sous-traitants doivent être annoncés lors du dépôt de l'offre.
Mandataires préimpliqués	Aucune indication.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<i>Président</i> – Philippe Venetz, architecte cantonal <i>Membres non professionnels</i> – Danny Défago, président, conseil de fondation, home St-Sylve – Philippe Genoud, directeur, home St-Sylve – Yann Jacquemin, icus, home St-Sylve

Membres professionnels

- Jean-Claude Frund, architecte HES, REG A, SIA, FAS, Neuchâtel
- Stéphanie Bender, dr ès Sciences, architecte EPFL, SIA, FAS, Lausanne
- Miguel Fernandez Ruiz, dr ès Sciences, ing. civil UPM, Ecublens

Suppléants non professionnels

- Victorien Moix, conseiller communal Saint-Martin
- Cédric Fauchère, conseiller communal Evolène
- Ludovic Richiedei, conseiller communal Hérémece

Suppléants professionnels

- Christophe Lugon-Moulin, architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts

- Amélie Wenger-Reymond, ingénieure, Service de la Santé Publique
- Sabrina Genolet Comby, responsable secteur administration, home St-Sylve
- Elodie Mayoraz, responsable intendance, home St-Sylve

Conditions de participation

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, OU diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, OU d'une école technique supérieure, OU titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, OU inscrits au registre suisse A ou B, OU répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs.

Critères d'aptitude

Aucune indication.

Critères d'adjudication / de sélection

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurales et spatiales du projet ;
- Expression architecturale, adéquation au thème et à la philosophie de l'établissement ;
- Économie générale du projet.

Indemnités / prix :

La somme totale destinée à l'attribution des prix est de Fr. 104'000.00 HT.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Le cahier des charges stipule le caractère obligatoire du règlement SIA 142.
- Il respecte les exigences de l'art. 13 SIA 142 ainsi que du chapitre 6 de l'Ordonnance cantonale sur les marchés publics OcMP, sous réserve des indications sous rubrique Manques de l'appel d'offres.

Manques de l'appel d'offres

- Il manque le bref résumé de l'objet du concours et les spécialités à traiter (art. 13.3 lit. q SIA 142).
- Les conditions devant être impérativement respectées ainsi que celles dont le respect est souhaitable ne sont pas énumérées (art. 13.3 lit. s SIA 142).

Observations de l'OMP *

L'OMP regrette que cette procédure ne soit pas certifiée. En effet, seule une procédure certifiée permet de s'assurer de la conformité avec le règlement SIA 142.

